

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE SERVICE ARPEGE DIFFUSION

DÉCISION N° AU-19-397 EN DATE DU 30 OCTOBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer le service ARPEGE DIFFUSION ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société ARPEGE de signer un contrat de service ARPEGE DIFFUSION :

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société ARPEGE – 13 rue de la Loire – CS 23619, 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX représentée par son Directeur Général, Monsieur Bruno BERTHELEME, un contrat de service ARPEGE DIFFUSION. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2023.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1 657,04 euros HT (mille six cent cinquante sept euros et quatre centimes)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration municipale, des ressources humaines, des nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20191030-Imc1H6780H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/10/2019

Date de Publication : 30/10/2019